Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 22 rabiaa I 1441
19 Novembre 2019

N° 108

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Sociétés à responsabilité limitée **3802**
Autres sociétés **3802**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3802**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3807**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3812**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3812**
Avis aux créanciers..... **3821**
Convocations
Sociétés anonymes **3822**
Autres sociétés **3826**
Divers
Avis au public..... **3827**
Rectificatifs **3827**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Cité Nationale Sportive **3828**

CONSTITUTION

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

Suivant statuts enregistrés à la recette des finances de Beja, le 29 juillet 2004 sous le numéro 4502815, quittance n°M023979, dont deux exemplaires des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°D05142004 en date du 16 Août 2004. Il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Raison sociale : Société S.K.F de construction métallique

Objet : Construction métallique

Siège social : Sidi Ismail - Béja

Capital social : 30.000 DT.

Durée : 99 ans.

Gérance : Kouki Bessem.

2019R02513SRLB1

Autres sociétés

Création d'un groupement de développement Agricole

Nom :

Complexe Al - Wefaq pour l'élevage et l'artisanat

Buts :

- Protection des ressources naturelles pour une meilleure exploitation et entretien.

- Equipement de la zone d'intervention et orientation aux technique agricole appropriés à fin d'augmenter la production, ainsi que l'évolution de système de pâturage et élevage.

- Aider les cadres intéressés pour évoluer les situations agricoles.

- Echange d'expérience avec les autres organisations.

- (G.D.A.O.N.G .... Etc.) à l'intérieure du pays et à l'étranger.

- Résidence sociale : South Douz

- Adresse : South Douz

- Décret de création du groupement :

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu N°: 137/2019.

Selon la loi n°43 de l'année la 10 mai 1999.

2019O00057SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réduction du capital social

GRANUPHOS

Société anonyme au capital de 108.553,000 dinars

Siège social : Zone industrielle El Afrane Jebel Jeloud-1009-EL Ouardia

IU :003803S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/08/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de sociétés - 1er bureau Tunis le 07/10/2019 sous le numéro 19806222 - quittance n° 7586, il a été décidé de réduire le capital social à 108.553,000 Dinars.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 29/10/2019 sous le n° 201972022.

2019R02483SANB2

D'Alessandro travel S.A

Capital social : 1 000 000 DT

45 avenue Habib Bourguiba Le colisée 1000 Tunis

MF : 1100H/A/M/000

CNSS : 36505-33

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17/06/2019 enregistré à la recette des finances à la rue Ghandi le 18/10/2019 sous le numéro 19504935 quittance n°M101657 dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre de commerce le 13/11/2019 sous le n° 201979259 il a été décidé de réduire le capital de 1 000 000 dinars Tunisiens à 460000 dinars Tunisiens par la réduction du nombre d'actions de 100 000 à 46 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

2019R02484SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital social

Clinique El Amen Béja S.A

Capital social : 8 982 171 DT

Siège social : Immeuble Emraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1086119 S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28/6/2019 en registré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 19/7/2019 sous le n°19504423 quittance n°5497 il a été décidé ce qui suit :

1- L'augmentation du capital social de la société de un million deux cent cinquante mille et dix neuf dinars (1 250 019 DT) pour le porter de sept million sept cent trente deux mille cent cinquante deux dinars (7 732 152DT) à huit million neuf cent quatre vingt deux mille cent soixante et onze dinars (8 982 171 DT) et ce par la création de quarante six mille deux cent quatre vingt dix sept (46 297)

actions nouvelles d'un nominal de vingt sept dinars (27 DT) chacune, à souscrite en totalité et libérée intégralement en numéraire lors de la souscription. Etant bien précisé que les dites actions nouvelles seront toutes obligatoirement nominatives.

2- Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social.

3- Pouvoirs.

La déclaration de souscription et de versement relative à la dite augmentation du capital a été reçu par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 11/11/2019 enregistré le même jour sous le n°19807076 quittance n°8578

Il a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis, Centre national du registre des entreprises, le Registre national des entreprises en date du 12/11/2019 sous le n°201978578 les documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/6/2019

- Liste des souscripteurs et état des versements

- Déclaration de souscription et de versement

- Les statuts mis à jour.

Le capital est ainsi porté de 7 732 152DT à 8 982 171 DT, l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2019R02498SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital social

Clinique El Amen Nabeul S.A

Capital social : 17 848.600 DT

Siège social : Immeuble Emraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3/7/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 26/7/2019 sous le n°19504461 quittance n°5655 il a été décidé ce qui suit :

1- L'augmentation du capital social de la société de deux cent quatre vingt douze mille six cent dinars (292 600DT) pour le porter de dix sept millions cinq cent cinquante six mille dinars (17 556 000DT) à dix sept millions huit cent quarante huit mille six cent dinars (17.848.600DT), et, ce par la création de vingt neuf mille deux cent soixante (29 260) actions nouvelles d'un nominal de dix (10) dinars, chacune, souscrite en totalité et libérée intégralement en numéraires à la souscription. Etant bien précisé que lesdites actions nouvelles seront toutes obligatoirement nominatives.

2- Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social.

3- Pouvoirs.

La déclaration de souscription et de versement relative à la dite augmentation du capital a été reçu par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 11/11/2019 enregistré le même jour sous le n°19807067 quittance n°8567

Il a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis, Centre National du Registre des Entreprises, le Registre National des Entreprises en date du 12/11/2019 sous le n°201978588 les documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/7/2019

- Liste des souscripteurs et état des versements

- Déclaration de souscription et de versement

- Les statuts mis à jour.

Le capital est ainsi porté de 17 556 000DT à 17.848.600DT, l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2019R02499SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital social

Clinique El Amen Bizerte S.A

Capital social : 19 710 000DT

Siège social : Immeuble Emraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1282501Q

RC : B115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4/7/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 29/7/2019 sous le n°19504596 quittance n°5694 il a été décidé ce qui suit :

1- L'augmentation du capital social de la société de un million trois cent cinquante mille dinars (1 350 000 Dinars) pour le porter de dix huit millions trois cent soixante mille dinars (18 360 000 Dinars), à dix neuf millions sept cent dix mille dinars (19 710 000 Dinars) et, ce par la création de cent trente-cinq mille (135 000) actions nouvelles d'un nominal de dix (10) dinars, chacune, souscrite en numéraire et à libérée intégralement lors de la souscription. Etant bien précisé que lesdites actions nouvelles seront toutes obligatoirement nominatives.

2- Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social.

3- Pouvoirs.

La déclaration de souscription et de versement relative à la dite augmentation du capital a été reçu par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 11/11/2019 enregistré le même jour sous le n°19807073 quittance n°8574

Il a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis, Centre National du Registre des Entreprises, le Registre National des Entreprises en date du 12/11/2019 sous le n°201978595 les documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/7/2019

- Liste des souscripteurs et état des versements

- Déclaration de souscription et de versement

- Les statuts mis à jour.

Le capital est ainsi porté de 18 360 000DT, à 19 710 000DT, l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2019R02500SANB2

Avis

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 27. 500.000 DT

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 496311 P

En vertu du procès-verbal de la 105ème réunion du conseil d'administration d'Attijari Leasing enregistrée à la recette des finances du Lac enregistrement 9704200 Quittance n°M066532 dont deux originaux ont été déposés au registre national des entreprises le 17/7/2019 sous numéro d'annonce 201932715 bulletin n°118 a été décidé de :

Reconduire Monsieur El Moez Etterzi dans ses fonctions de directeur général d'Attijari Leasing pour un nouveau mandat de trois exercices commençant de 2019 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2022 après l'assemblée générale.

2019R02504SANB2

Renouvellement des mandats des administrateurs du président du conseil d'administration

du directeur général et du commissaire aux comptes

société d'exploitation et de gestion des ouvrages et réseaux (SEGOR)

Société Anonyme au capital de 8.250.000 dinars

Siège social: 14, rue Nouvelle Delhi - 1002 Tunis

IU : 0757384K

M. F: 0757384\KAM000

CNSS: 144017-69

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 Juin 2019 enregistré à la recette des finances - Cité Mahrajène 1082 Tunis, le 04 Juillet 2019 sous le n°19803708 - quittance n° 76124, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Le conseil d'administration est ainsi constitué:

- SUEZ GROUPE
- SCET- TUNISIE
- SOMEM
- BIAT
- SOGEDIP
- M. François LEVREAU
- M. Gérard DI PLACIDO
- M. Xavier PRUDHOMME
- M. Saïd DRIRA
- M. Lotfi REBAI
- M. Mahmoud ETTRIKI
- M. Karim GHARBI

- Renouveler le mandat de Monsieur Youssef ENNOURI, commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 25 Juin 2019, enregistré à la recette des finances - cité Mahrajène 1082 Tunis, le 04 Juillet 2019 sous le N° 19803707 - quittance n° 76119 , il a été décidé de :

- Renouveler le mandat de Monsieur Saïd DRIRA, en qualité de président du conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

- Renouveler le mandat de Monsieur Mahmoud ETTRIKI en qualité de directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

Deux exemplaires de chacun des actes suivants ont été déposés au Registre National des Entreprises. Le 17/07/2019 sous le n°201934443.

- Procès - verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 25 Juin 2019.

- Procès - verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 Juin 2019.

2019403525SANB2

Notice

Augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE (CFE)

Société anonyme

Capital social : 12.750.000 Dinars

Siège social : 33, Rue de l'Italie - Beb Bhar 1000 Tunis - Tunisie

Identifiant Unique : 1383996P

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7/11/2019, les actionnaires de la Société «CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE (CFE) SA» ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 3.725.000 dinars dans les conditions suivantes :

- Une augmentation de capital de 1.475.000 dinars par l'émission de 147.500 actions nouvelles de 10 dinars chacune à émettre au nominal et à libérer intégralement lors de la souscription

- Une augmentation de capital réservée à Attijari SICAR nouvel actionnaire, d'un montant de 2.250.000 dinars, par l'émission de 225.000 actions nouvelles, d'une valeur nominal de 10 dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées avec une prime d'émission de 1.275.000 dinars entièrement libérées. Le capital social est porté de 12.750.000 dinars à 16.475.000 dinars par l'émission de 372.500 actions en numéraire de 10 dinars par action intégralement souscrites et entièrement libérées.

1- Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- Les 372.500 actions nouvelles à créer ont une valeur nominale de dix (10) dinars chacune.

3- Dépôt préalable : copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/11/2019, a été déposée au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis dont une Attestation délivrée par le Greffier en date du 11/11/2019 sous le n°AC011932019

4- Banque dépositaire des fonds : ATTIJARI BANK- Agence - Centrale-Centre D'Affaire du siège -au Compte N°TN5904135217006124878745

5- Banque dépositaire des fonds : ARAB TUNISIAN BANK- Agence Centrale au Compte N° TN5901 001020119201993440.

2019403542SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement de Gérant

Société Seven Seas Shipping S.A.R.L

Capital : 50 000 Dinars

Siège Social : 139 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Foulla 2ème étage N°3 Rades 2040.

Immatricule Fiscal N° : 1179585/F/A/M/000

Registre de commerce N° : B02213682010

Suite au procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/09/2019 et enregistré à la recette des finances de Rades le 24/10/2019 sous N°19702830, quittance N° M073448, et déposé au centre National du registre des entreprises le 30/10/2019 sous le N° 201973203, Mr Oussama Karoui est désigné gérant de la société en remplacement de Mr Mohsen Karoui.

2019R02486SRLB2

Nomination de gérant et approbation de cession de parts sociales

Société de Promotion Immobilière DIAR CHEIKH - SARL

Capital : 150.000 DT

64, Avenue de l'Union du Maghreb Arabe La Soukra 2036 Ariana

Suivant PV de l'AGE du 20/01/2019 enregistré à la R.F. Rue du Paradis - Ariana le 22/3/2019 sous le n°19702015 suivant quittance n°39177; Mme Azza Ben Cheikh a été nommée en qualité de Gérante ainsi que l'approbation de la cession des parts sociales de la Société.

Le PV a été déposé au RNE le 14/11/2019.

2019R02494SRLB2

Changement d'adresse

SOCIETE HAMMAMI TRAVAUX PUBLICS ET JARDINAGE

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 novembre 2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis, Quittance n°M096913 enregistrement n°19203408 et ont été déposés Le registre national des entreprises Tunis le 14 novembre 2019 sous le n°201979912. L'assemblée générale décide de changer l'adresse de 39 Rue Teboursouk Sidi Hssine 1095 Tunis au 2 bis Rue Hattem Attaii Cité Mestiri Sidi Hssine 1095 Tunis.

2019R02501SRLB2

Société Médi-Ka

Siège social : Avenue de l'environnement Route Oueslatia Kairouan 3129

MF: R22440

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20/09/2019, enregistré à la recette des finances rue Khaouarezmi à Kairouan le 08/11/2019 sous n° 19704711 Quittance n° M090117, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan le 12/11/2019 sous n°201978837. Il a été décidé de donner procuration à Mlle Khouloud Akrout gérante de la société pour la vente du lot de terrain dénommé « Al Amel» objet du titre foncier n°64489 Kairouan parcelle n°284 du plan de lotissement n°20440.

2019S01287SRLB2

Société PROCESS SARL

Au capital de 235.000 DT

Siège social : Av, Khaled Ibn Walid, bloc D4, App 5 Ain Zaghouan - Tunis

M.F : 0833168G

Suivant PV AGE en date du 3 septembre 2019, enregistré à la REAS le 10/9/2019 sous le n°19805549 Quit n°6817, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 1er/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018

- Renouvellement du mandat du gérant pour une durée de trois ans renouvelable

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuelle ville Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403514SRLB2

Société BESTFRIGO SARL

Au capital de 3.010.000 DT

Siège social : Av, Khaled Ibn Walid, bloc D4, App 5 Ain Zaghouan - Tunis

M.F : 953597S

Suivant PV AGE en date du 3 septembre 2019, enregistré à la REAS le 18/9/2019 sous le n°19805772 Quit n°7069 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 1er/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuelle ville Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403515SRLB2

Société LES PIERRES DU NORD SARL

Au capital de 4.900.000 DT

Siège social : 11, Rue Ahmed Toulanne Menzah 1 Tunis

M.F : 11 02263W

Suivant PV AGE en date du 28 août 2019, enregistré à la REAS le 20/9/2019 sous le n°19805807 Quit n°7112, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 1er/10/2019, l'assemblée décide ce qui sui; :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018

- Affectation du résultat des exercices 2016, 2017 et 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion des exercices 2016, 2017 et 2018

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403516SRLB2

Société ODYSSEE DATTES SARL

Au capital de 4.645.000 DT

Siège social : 11, Rue Ahmed Toulanne Menzah 1 Tunis

M.F : 1190203Y

Suivant PV AGE en date du 28 août 2019, enregistré à la REAS le 10/9/2019 sous le n°19805551 Quit n°6819, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 1er/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018 et renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans renouvelable

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403517SRLB2

STE SPREADING HEALTH ADVICES (SHA)

Au capital de 2.000 Dinars

IF : 1526725K

CNSS N° : 616140-93

Suivant PV d'A.G.E daté du 16/4/2019 et enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis, le 23/7/2019 sous le numéro 19704159, quittance n°90104 déposé au registre des entreprises sous le n°201978111 daté du 11/11/2019 à l'Ariana, il y a eu :

- Cession totale des parts sociales de Mr Mohamed Aziz Mouldi au profit de Mr Walid Darwaz.

- Nomination d'un nouveau et seul gérant Mr Chiheb Achour pour une durée indéterminée.

2019403518SRLB2

Avis d'augmentation du capital

Société el Bayen School - SARL

01, Rue Med Bouazizi Imm. DAR ESSABAH, centre Urbain Nord 1082

M.fiscal : 1410871G/A/M/000

R. C : B 01142392015

CNSS : 574019-70

Suivant procès verbal de l'assemblée générale Extraordinaire de la société EL Bayen school en date du 25/10/2019 enregistré à la recette des finances charguia le 06/11/2019 sous le numéro 19507352 quittance n° M105449 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises à Tunis sous le numéro 201979604.

- Il a été décidé d'augmenter le capital social de la société El Bayen School d'un montant de 194.000 Dinars pour le porter de 687.000 Dinars à 881.000 Dinars, opéré par compensation avec les créances inscrites et prélevées des compte courant associés.

2019403531SRLB2

Augmentation du capital social

SOCIETE HAMELIN

SARL Au Capital Social de 4 500 000 Dinars

Siège Social: Rue 20 Mars, Immeuble Aoun, App 501, Lot stade Lamine

Cité Jawhara - 4000 Sousse

MF : 1558305/S

CNSS n° : 600524 - 94

Suivant Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Novembre 2019 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis le 12 Novembre 2019 sous le n° 19507114, Quittance n° 8619, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 14 Novembre 2019 sous le N°201980039, il a été décidé l'augmentation du capital social de la société de 4 500 000 Dinars. à 14 582 000 Dinars et ce, par un apport en numéraire de 10 082 000 Dinars et la modification corrélative de l'article 6 et des alinéas 1 et 2 de l' article 7 des statuts.

2019403534SRLB2

AUTRES SOCIETES

Avis

Selon le procès-verbal l'assemblée de 26-7-2019 enregistré à la recette des finances de Jendouba sous le n°19802917 quittance n°M066664.

Il a été décidé :

La nomination de Mr Charfedi Sami président du groupement El Azima au lieu de Mr Amairi Faouzi.

2019C00110SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 08 /11/2019 à la municipalité- de sidi Daoud Elmarssa Tunis, et enregistré à la recette des finances de Carthage Birssa Tunis, le 11/11/2019 reçu n° M075177, enregistrement n°19202015 saif eddine ben Mohamed Ali Ben Elmoktar Ben kalil, (Titulaire de la C.I.N 05460312) demeurant au 02 rue 02 Mars Carthage Birssa Tunis à vendu à Monsieur Mohamed Ben Elferjani Ben abdelkader ennoomen ,(Titulaire de la C.I.N 05494969) demeurant à la rue Elmoktar Etaya Ain Zagwane Tunis la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local situé 02 rue 02 Mars Carthage Birssa Tunis Destiné pour toute commerce .

Le prix de vente est consigné chez Maître ASKRI Salem Avocat 171 bis imp. Boukraa Bab suika Tunis entre les mains du quel devrant être faite les oppositions éventuelles dans les détails légaux.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Essabah et le Temps du 15/11/2019.

2019T01510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 29/10/2019 sous le N° 19203150, quittance N° 89986 Madame Hamida souibgui CIN numéro 02743126 a vendu à Monsieur Sadok Khidhri CIN numéro 02277382 la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant situé à la rue Iran, numéro 3, Tunis.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur Sadok Khidhri à l'adresse du restaurant, cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 10 novembre 2019.

2019R02482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 06-11-2019 et enregistré le - 07/11/2019 à la recette des finances de l'avenue de l'indépendance au Bardo sous le N° 19204207 , reçu N° 094559, 1- M. Chakib Ben Mongi Amara, en sa qualité personnelle et en sa qualité de tuteur de ses filles Maryam et Yassmine, demeurant au 7, rue Tantaoui Jaouhari à l'Ariana, 2- Mme Souad Bent Salah Somrani , demeurant au 26, rue Ali Chamli , El Manar 4 et 3- M. Iskander Ben Habib Larguech, demeurant au 26, rue Ali Chamli, El Manar ont vendu à M. Ghassen Ben Houssine Zouaïdi demeurant à la rue Lac Marabout au berge du Lac, Tunis le fonds de commerce qu'ils ont hérité de feu Lamya Larguech (identifiant unique au Registre National de Entreprises (0920571C) exploité comme pharmacie au local sis à l'ongle des

avenues de l'indépendance et Bayrem Tounsi et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Un extrait de la vente a été publié au quotidien le 15/11/2019.

Il s'ensuit qu'en application des dispositions de l'article 191 du code de commerce, les oppositions au payement du prix doivent, à peine de déchéance, être produites au domicile élu de l'acquéreuse sis à1rue Lac Marabout au berge du Lac, Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à dater de la publication du présent avis au journal officiel.

2019R02487FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire rédigé le 26/4/2019 par le notaire Sawsen Elichi et le notaire Laila Aataua Allah enregistré au journal mensuel des notaire journal n°5189 le 14/5/2019 Mr Abdelaziz Ben Mohamed Ben Abdelkader donne à sa femme Mme Samira Bent Mohamed Gilani Balhouan le fonds de commerce exploité comme salle des fêtes sis à An. Abderahmen Bahri Boumhal Bassatine.

Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk le 16/11/2019.

2019R02488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 13/11/2019 quittance n°M057844 sous le n°19202884 Mr Rayen Ben Chokri Bouaalleg à vendu la totalité du fonds de commerce avec toutes ses éléments corporels et incorporels sis à 6 Résidence Annassim 04 Av. l'Environnement Boumhel Bassatine à Mr. Said Ben Jamel Sassi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 15/11/2019.

2019R02490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite le contrat enregistrée à la recette El Yasminette en date le 8/8/2019 sous le n°19201891 quittance M1042423 Mr Walid Aliani de CIN n°07111358 vente à Mr Abdallah Koudi de CIN n°05185219 tout le fonds de commerce représentée commerce viande en détails et en 2ème activité librairie sise Route Mornag KM 7 Yasminette Ben Arous de prix total vingt milles dinars (20.000.000 DT) accepte les objections sous le maître Hanen El Khmiri le siège Rue d'Italie Tunis sous un délai de 20 jours débuté de publié cette annonce dans le Journal Officiel de La République Tunisienne et publié cette annonce dans le Journal Chourouk du 11/11/2019 FC19/25722.

2019R02503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé date du 5/02/2015 enregistré à la recette des finances de jemmel à la date du 6/2/2015 sous le n° 15200309 quittance n° M008095 Mme souad bent elajmi ben elhaj Mouhamed enasri a vendu à Mr adel ben essadek ben saleh elmili la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la cité commerciale n°15 jemmel pour l'usage d'exploiter des activités commerciales. Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal « Achourouk » du 14/11/2019.

2019S01289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte S S P daté du 17/10/2019 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddair Sfax le 22/10/2019 (quittance n° M058357 n° d'enregistrement 19201427) Mme Kamilia ben Hmida titulaire de CIN n° 01069851 Registre de commerce n° A/08155932018 Patente n° 1576668W demeurant à 15 Zenket ben Attouch Sakiet Eddair Sfax a vendu à M. Wajdi Bahloul titulaire de CIN n ° 08181563 demeurant à la rue de Palestine n° 8 Sakiet Eddair Sfax tous le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité en cafétéria au loyer sis à la route de Mahdia km 6 Sakiet Eddair Sfax.

Toutes les oppositions sont admises auprès de l'avocat Mounir Drira sise son bureau au 57 avenue Habib Bourguiba Sfax dans un délai de 20 jours à la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux ESSABEH et Le Temps du 01/11/2019 (P 12 et 7).

2019X01388FCCC2

Avis de vente

En Vertu de l'acte sous seing privé non daté, le 08/11/2019, enregistré à la recette de finance Thyna le 11/11/2019 n° de quittance M041136,

n° d'enregistrement 19201224, Madame Ouassila Hamdi, Tunisienne, née à Kraiba le 21/10/1962, domicilie route Le l'aéroport km 5 lotissement Ben Hlima Sfax CIN n° 05236726, a vendu à Monsieur Moheddin Chaker, Tunisien né à Sfax le 13/10/1990,domicilié route Menzel Chaker km 3 impasse Barnous Sfax CIN n° 11032230, la totalité du fonds de commerce a usage d'un café nommé Takassim exploité à la route de l'aéroport km 9 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au JORT, a maître Sami Bouaziz a son étude sis rue Abou Elkaçern chebbi lm Rex Palace,3ème étage n°307 où une copie du contrat sus indiqué a été déposée.

Cet article a paru dans le journal quotidien le temps en date du 13/11/2019.

2019X01392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et légalisé le 18 octobre 2019 et enregistré le 25 octobre 2019 à la recette des finances El Ain Sfax quittance n° M051152 enregistrement n° 19201643, Mme Lamia Kchaw a vendu à Mr Mohamed Guermazi un fonds de commerce de lavage des voitures sis route lafrane km 8 markez weli à Sfax.

Toute opposition est à présenter chez Mr Mohamed Guermazi, route lafrane km 8 markez weli à Sfax dans 20 jours à partir de la parution au JORT du présent avis.

Une annonce de cette vente a été publiée aux Journaux essabeh et le temps du 12 novembre 2019.

2019X01393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 08/10/2019, signé le 09/10/2019 et enregistré au près du recettes de finances de Gremda sous le numéro 14202983 par quittance N°094106M en date du 06/11/2019, Mr. Achraf Masmoudi titulaire de la CIN n° 08881273 à vendu le fonds de commerce réservé à la vente des fruits secs telque situé à la route Gremda km 3.5 Sfax et ce à Mr Ahmed Ben Hmida titulaire de la CIN N° 08893857.

Les oppositions seront reçues au Cabinet de Maître Nejah Bahloul (avocat à la cour d'appel) situé à la rue de Victor Hugo Immeuble Borji premier étage Bureau n°3 Sfax et ce dans un délais de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Une copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 14/11/2019.

2019X01394FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 07/11/2019, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 08/11/2019 sous le N° 19204175, M. Ali Dhibi vend l'ensemble du fonds de commerce dénommé «Ghouma» constitué sur le local sis au rez-de-chaussée du l'immeuble situé à l'avenue Mohamed 5 Baraket Sahel Hammamet à Monsieur Tarek Ben Salah Ben Jdidi Mhadhbi

Les oppositions légales seront reçues au local sis au rez-de chaussée du l'immeuble situé à l'avenue Mohamed 5 Baraket Sahel Hammamet

Le présent avis est paru au journal la presse le 13/11/2019.

2019N00605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signé enregistré auprès de la recette des finances rue Taieb Mhiri de Nabeul le 7/11/2019 quittance n°M093034 enregistrement n°19203721; Yosra Ben Mohamed Ben Jileni Jmaa Epouse Mohamed Goddi née à Nabeul le 9/6/1990, carte d'identité n°09771955 délivré à Tunis le 16/12/2017 a vendu à Ahmed Ben Nourredine Ben Younes Elguesmi né à Nabeul le 4/7/1994, carte d'identité n°007969312 délivré à Tunis le 17/9/2012, résident à la rue Taieb Mhiri Nabeul tous le fonds de commerce spécialisé dans la vente de téléphones portables et ses accessoires situé aux n°09 rue Ali Belhouane Nabeul les objections seront acceptées auprès du Bureau de Maître Khaled Bensaad avocat auprès de cassation situé au 137 de la rue Habib Bourguiba Nabeul 8000.

Publié dans la presse Alchourouk le 13/11/2019.

2019N00607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, rédigé par Maître Saoussen Rihani Avocate à Béja, signé par ses parties le 30/10/2019, enregistré à la recette des finances de Béja le 31/10/2019 (reçu n°M061529) et publié au journal «Echouroukh» le 5/11/2019 Mr Khayereddine Cherif titulaire de CIN 03742747 a vendu à Mme Amal Belguith titulaire de CIN 09492488 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente de lait et produits laitiers sis à la rue Mahmoud Elmnakbi Béja n° de registre du commerce A 05175062013 et identifiant unique 1034195/ v.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds vendu durant 20 jours dès la date d'annonce au JORT.

2019J00099FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon acte notarié rédigée par les deux notaires à Bizerte Maître Cherbib Habib et Abd l'Hamid Saidani et date le 07/11/2019. Que Madame Cheema Bel Gaid hassine titulaire de la C.I.N n° 00711298 est dote à son fils Nadhmy Mely Jibtou Jarry titulaire de C.I.N n°05670034 toute le fonds de commerce (Salon de thé) nommé " Pop Café " situé à la route Touristique Corniche Bizerte.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître CHERBIB Habib Notaire (19 rue Med Ali Bizerte) dans le délai de 20 jours qui suivent la publication du présente avis au journal officiel de la République Tunisienne

Cette annonce a été publiée aux journaux El chourouk et le Quotidien a date le 13 novembre 2019.

2019W00292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant d'un acte sous seing privé rédigée le 05/11/2019 enregistré à la recette des finances de Bizerte en date 07 novembre 2019 reçu M092874 enregistrement n° 19205285 monsieur Ryahi Riadh titulaire de la CIN n° 08975823 a cédé à monsieur Ghanmi Béchir titulaire de la CIN n° 08935819 tous le fonds de commerce destiné pour la vente des fruits secs et des légumes détaillés sis à la pêcherie 7011 Bizerte

Tout opposition doit être déposée au près de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce cite ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publiée ou journal Echourouk du 13/11/2019 page n° 25

2019W00293FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 02 Novembre 2019 et enregistré à la recette des finances rue Tarek Ibn Ziad Bizerte le 07 Novembre 2019 sous n°19205194 quittance n° 92928 Mr. Brahim Ben Boujemaa Ben Belkacem Hammissi demeurant à 4 Cité Kalatous Bizerte a cédé à Mr Mohamed Habib Ben Khalifa Ben Akrami Ben Ahmed demeurant Houmet Drouj Zarzouna Bizerte, la totalités du fonds de commerce sis au Route Ben Nigro N°3 Zarzouna Bizerte. Destiné à toutes activités commerciales. Avec ces éléments corporelles et incorporelles.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mr Mohamed Habib Ben Khalifa Ben Akrami Ben Ahmed dans le délai des 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Ils ont été publiés au journal le quotidien le 15 novembre 2019.

2019W00295FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

A donné monsieur Ahmed Ben Saleh Shili, titulaire d'une carte d'identité 00653640, à son fils Haikel Ben Ahmed Shili, titulaire d'une carte d'identité n°11807578, tout le fonds du commerce situé à la zone touristique 5111 Mahdia connexes instance n° d'autorisation commerciale 1308258N et son activité originale café de la première classe avec tous les éléments physique et moral et ce qu'il comprenait du matériel et de tous les droits de cela et lui donner avec les règles livraison du vente sous l'attestation des deux notaires Mohamed Elghoul et Olfa Mrad à 8/11/2019 et enregistré dans la recette des finances de Mahdia le 11/11/2019, Quittance n°M057622.

2019I00126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé date du 28/10/2019 enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen, le 29/10/2019 numéro de quittance 108971, numéro d'enregistrement 19203986, Madame Lamia Jallali, cède à Madame Meriam Guermazi épouse Jarboui, tout le fonds de commerce sis au jardin d'El Menzah - cité El Rafaha - Mnihla, l'Ariana destiné à l'activité de Cafeteria et buvette dénommé «DJO».

Toutes les oppositions auront lieu chez Maître Imen Ayat, Avocate, ayant son bureau au Boulevard de la Terre - résidence «Ines» Bureau n°4-2 Centre Urbain Nord - Tunis.

Cette annonce est apparue au quotidien la Presse en date du 7 novembre 2019.

2019403507FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 13/6/2019 quittance M047515 enregistrement 19201470 Mme Fatma Yaakoubi a vendu à Mme Aouadi Najet le fonds de commerce lui appartenant exploité au n°13 rue Youssef Rouissi Borj Louzir Ariana.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée. Cet acte a été publié dans le journal Elchourouk du 13/7/2019.

2019403513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte en date du 06/11/2019 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 08/11/2019 sous le n° 19207185, quittance n° 144668 Mr Adel Chaouech sis aux berges du lac a cédé à La société Zanimo + SARL siège social rue de la terre sidi Omar 2056 Raoued registre de commerce

N°1584919S représentée par Mr Nebil Reghioui la totalité du fonds de commerce inscrit au greffe du tribunal d'Ariana sous le n° A0372222004 situé à la coupole n° 92 avenue Hédi Nouira Ennaser 2 Ariana 2037 ayant pour objet salon de thé catégorie1.

Toutes oppositions acceptées entre les mains du vendeur Mr Adel Chaouech demeurant au cabinet de Me Habiba Amrouche au complexe administratif et commercial Ariana Centre rue 18 janvier 1952 Bureau C 203 deuxième étage dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 15/11/2019.

2019403529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté 4 juillet 2019, signé signature légalisé le 31 juillet et 23 août 2019, enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 06 novembre 2019, n° de quittance: 91376, n° enregistrement : 19204234, Nabil Ben El Hadi Ben Mohamed JAMÏ, de nationalité Tunisienne CIN n°08008483 délivrée le 15/05/2015, demeurant résidence Botouriya, Bloc A.2. El Bassatine, Boumhal Ben Arous, a vendu à Hammouda

ben Elarbi ben Hammouda Essousi, de nationalité Tunisienne CIN n° 00919799 délivrée le 15/11/2015, demeurant Résidence Corail Elbouhayra Bloc F, T, App 5, les

Berges du Lac, la totalité du fonds de commerce exploitée dans les magasins sis à l'immeuble Ben Miled, les Berges du Lac, au passage du lac Amar Tunis, numéro B6-B5- B4- C18 – C19 avec tous ses éléments corporels et incorporels sous le nom commercial ROTANA.

Les éventuelles oppositions; doivent à peine de nullité être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République

Tunisienne entre les mains de l'acheteur élisant son domicile à la même adresse du local ou est exploité le fonds objet de vente.

Le présent avis a été publié au journal la presse le 14/11/2019.

2019403530FCCC2

Vente fonds de commerce

Suivant act SSP enregistré à la recette des finances Mornaguia le 04/11/2019 sous le N° 19201816 quittance N° 056713 M, Mr Mohamed Abdarrouf Chaabani a vendu à Mr Sadok Aloui la totalité de fonds du commerce consistant en une superette situé a avenue Habib Bourguiba Mornaguia.

Toute opposition à cette vente doit être signifiée dans les délais à l'adresse de Maître Ramzi Jebabli Avocat demeurant à 9 rue d'Autriche le Belvédère Tunis.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Achourouk et le journal le Quotidien le 16/11/2019 .

2019403536FCCC2

Location gérance libre

Location en gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7/5/2015, enregistré à la recette des finances Ave Habib Thameur Tunis le 14/5/2015 quittance n°M043915 n° d'enregistrement 15302339, Mr Belgacem Chalfouh a loué son fonds de commerce sis à Tunis 17 rue de Maroc, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mme Fatima Abid pour une durée de 2 ans allant du 01/6/2015 au 31/5/2017 renouvelable.

Durant toute la période de location la locatrice sera tenue pour responsable de toutes les impositions, dettes et autres se rattachant à son exploitation du dit fonds de commerce, en conséquence les commerçants, fournisseurs, administrations, établissements ou autres sont appelés à traiter avec elle à ce titre.

Le présent avis a été également publié au quotidien Echourouk du jeudi 14/11/2019.

2019T01508FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ezzahra le 13/11/2019 quittance n° M049249 sous le N° 1930285 Mr Mohamed Atef Ben Lassad Mourali a loué la totalité du fonds de commerce avec toutes ses éléments corporelles et incorporelles en tant que gérance libre sis à KM 1 13 Ezzahra 2034 Ben Arous et dont l'activité est Sallon de the à Mme Houda Bent Habib Abada.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux achourouk et le quotidien le 15/11/2019.

2019R02485FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte Sous seing privé du 18 Avril 2019, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 02 Juillet 2019, quittance n° 60385 et enregistrement n° 19303031, Madame Salwa Rezgui demeurant à Ain Dafali Tibar Beja a loué à Monsieur Welid Gabtni demeurant à cité Mohamed Ali Tinja Bizerte et à Monsieur Ahmed Marnissi demeurant à cité Ikbel Tinja Bizerte la

totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un fast food, sis à l'angle 14 Janvier cité Nakhla Bizerte.

Cet avis de location a été publié au journal «Al Chourouk » le Jeudi 14/11/2019.

2019W00294FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat des copropriétaires de la résidence

Essadaka 1 nommé syndicat des copropriétaires Essadaka 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 novembre 2019 déposé au municipalité de Tunis : direction de protection de santé sous le n°1713, enregistré à la recette des finances Manar le 11 novembre 2019 sous le numéro 19804311 quittance n°M092289 il a été constitué le syndicat des copropriétaires de la résidence Essadaka 1, situé à la résidence Essadaka 1 rue dialogue des civilisations cité Ettahrir 2042. Le président Ridha Boukhris, le secrétaire général : Mohamed Houssem Kallel et le trésorier : Mohamed Ali Salah, le montant de la cotisation mensuelle est de 30 dinars.

2019T01506APSF1

Constitution de syndic résidentiel

En vertu du procès-verbal du 27/8/2019 enregistré à la recette financière Bab Souika le 02/10/2019, enregistrement 19702132 quittance n°M0664.

Déclaration de l'assemblée générale de la résidence mariem 02

- Le Nom : résidence mariem 2

- Siège : 002 Av des Nations Unies, Hammamet

- La présidente : Chatti Monia.

2019R02492APSF1

Constitution du syndic de la résidence

Carthagène à Jardin de Carthage

Suivant P.V en date du 15 août 2019 et suite à l'accord municipale n°2762/19 en date du 4 novembre 2019.

Le comité du syndic du susdit immeuble a été constitué comme suit :

- Mr Youssef Chiboub : Président

- Mr Samir Zaghdoudi : Trésorier.

2019R02495APSF1

Constitution du syndic de copropriétaires de la résidence Horizon « Ennasr 2»

Conformément au PV de l'assemblée générale tenue le 20 avril 2019 et enregistre à la recette des finances El Menzah 6 le 08 mai 2019 sous le n° 19802755 quittance n° M079860. Il a été constitué le syndic de copropriétaires de la résidence Horizon à Ennasr 2.

Nomination: Syndic de la résidence Horizon

Président : Mr. Zied Gallala

Trésorière : Mme Fatma Baklouti éps, Meziou

Membres :

Mr. Hédi Hammami,

Mr. Yassine Maazoun,

Mr. Bayrem Fekih

et Mr. Mohamed Amine Ghorbel.

2019403532APSF1

Homologation de résolutions

Syndic de copropriétaires immeuble «EQUINOXE»

Avenue de la Bourse Les Jardins du Lac-Lac 2 Tunis

Suivant P.V de l'assemblée générale du syndic Immeuble «Equinoxe» enregistré à la recette des finances Le Lac Tunis le 27/03/2019 sous le n° 19802118 quittance 33372 il a été décidé de prolonger la période du mandat du conseil syndical par 6 mois allant du 30/10/2019 au 31/03/2020.

- Mr Fathi Madani :Président .

- Mr Taoufik Gouja: Trésorier.

- Mme Ben Mrad Amel : Secrétaire.

2019403533APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

JURISA-FFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Me. Mohamed Slim Bouderbala

Tél : 71 256 751

Partie poursuivante : Tuniso-Qatari de Recouvrement (ex : Qatar National Bank-Tunisie), société anonyme au capital de trois cents mille dinars, en la personne de son représentant légal, identifiant unique : B831446, siège social à l'immeuble Qatar National Bank Tunisie - centre urbain nord - 1082 Tunis.

Partie saisie : A/ Sté EL AMEN DE TRANSPORT DES MARCHANDISES (ex société el Amen de vente en gros des matériaux de construction) en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée à

associé unique, registre de commerce : B81178632009, siège social sis au EL MARRAANYA Agareb-3000 Sfax ou route de l'aéroport km9 -Kasas Elhajeb - Sfax ainsi qu'à l'immeuble ASMA PALACE 4ème étage, bureau numéro 43, Sfax el Jadida - 3027 Sfax en sa qualité de débitrice principale.

B/ Monsieur Hatem Ben Mohamed Karim Bouaamoud, Tunisien, gérant d'une société, titulaire de la CIN 08803805, demeurant à EL MARRAANYA AGAREB 3030 - Sfax - en sa qualité de caution hypothécaire,

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Slim Bouderbala avocat à la cour de cassation de la société jurisaffaires avocats & conseils (MF : 1303354 Q) 45 Rue Ali Darghouth Tunis.

Immeubles non immatriculés objets de la saisie-exécution :

* premier immeuble : un lot de terrain ayant une forme trapézoïdale, clôturé, comprenant une demeure en cours de construction situé sur la route de Agareb Km 24 EL MARRANYA délégation Agareb gouvernorat de Sfax à droite de Bir Ali Ben Khalifa, à 600 mètres de la route principale, délimité au nord par une entrée commune d'une largeur de 7.40 M, à l'est par Med Kechaou, au sud par Med Daoued et à l'ouest par Abdallah Ben Salem. La superficie totale de la parcelle est de 2308m², la demeure située au milieu de la parcelle constitue l'ensemble d'une habitation en cours de construction d'une superficie de 108 m²construite sur deux niveaux.

* deuxième immeuble : un lot de terrain à usage agricole, ayant une forme trapézoïdale, arboré d'amandes et d'oliviers délimité au nord et à l'est par une barrière de sable au sud par une barrière de cactus et d'Aloe vera tandis qu'il n'y a aucune délimitation à l'ouest. L'immeuble est situé dans un endroit connu sous le nom D'EL MARJINE zone ETTORBA délégation Agareb gouvernorat de Sfax à 11 km du centre-ville d'Agareb par la route D'EL MAHROUKA l'accès se fait par le biais d'une piste agricole à direction sud d'une longueur de 4200 M délimitée par Ammar Haj Ali, à l'est par Ouled Belgacem, au sud par Salah Ben Rbeh et à l'ouest par Lm terrain et une piste agricole. La superficie totale de la parcelle est de 33600 mètres carrés elle est arborée de 218 amandiers bien entretenus (de grande taille) et de 40 oliviers (de petite taille)

Mise à prix :

Pour le premier immeuble situé à l'EL MARRANYA délégation Agareb dont la superficie est de 2308 m² : soixante-deux mille cinq cents dinars.

Pour le deuxième immeuble situé à EL MARJINE zone ETTORBA délégation Agareb dont la superficie, est de 33600 m² : soixante-dix mille dinars.

Soit une valeur totale pour l'ensemble des immeubles de cent trente-deux mille cinq cents dinars.

Date de l'adjudication : Mercredi dix-huit décembre deux mille dix-neuf à partir de neuf heures devant la chambre des criées du TPI de Sfax II.

Condition de visite de l'immeuble : chaque jours sans restrictions ou conditions.

2019T01505VEPA1

Cabinet chaker

Avocats

M.F : 1139464/A/A/M/000

TEL: 71.257.859

A la demande: de la BIAT sise chez ADR 5 rue Talleyrand Tunis

Contre la partie saisie : Hedia Laadhari sise à Hamam -Lif 3 rue Temim Ibn Moez.

A la diligence de cabinet Chaker avocats representé par Maître Yahia Chaker 38 rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF N° 310 Ariana consistant en un terrain nu de 375 m2 sis à la Manouba Teboltech cité ennasim.

Mise à prix : 48.829.500 frais en sus.

Date et lieu de la vente : le mercredi 18/12/2019 devant le tribunal de 1ére instance de Manouba à partir de 9H00.

2019T01512VEPA1

Vente aux enchères publiques, et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Mr Zouhair Snoussi (débiteur principale), Gérant de société, titulaire de CIN n°06355844, résident à la rue Arbi Zarrouk Grombalia et à la rue Habib Bourguiba Grombalia 2- Mme Fawzia Snoussi, résidente à Sammech Grombalia, pharmacienne ; titulaire de CIN n°01702674 (caution réelle solidaire) 3- Mr Aref Snoussi, résident à Sammech Grombelia, retraite, titulaire de CIN n°01701010 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig tel 71 297 117.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain rectangulaire à caractère agricole objet du titre foncier n°652549 Nabeul dénomme «maksam 100» qui se situe

à Grombelia implante par des raisins et des oranges, il est équipé par la technique de l'irrigation goutte à goutte et par un puits artésiens, sur le terrain est bâtit une villa à trois étages, le rez-de-chaussée est d'une superficie de 300 mm dont 123 mm est garde pour le stockage, il est compose d'une cuisine ;une toilette, deux séjours, des escaliers, et une piscine ;le premier étage est d'une superficie de 272 mm il se compose dune cuisine, de quatre chambres, un séjour, et des escaliers; le deuxième étage est d une superficie de 190 mm il se compose d'une cuisine, de trois chambres et des escaliers; le toit est d'une superficie de 16 mm qui se compose d'une petite pièce de rangement, l'immeuble contient aussi un entrepôt d'une superficie de 1000 mm qui est brule actuellement; l'immeuble est délimité de l'est par la route n°1 liant Tunis à Sousse, de l'ouest par une route agricole, du nord par les parcelles n°1, 2, 3 et la route liant Slimen à Jbel Trif et du sud les parcelles n°5, 4, 6 et par la route liant Slimen à Jbel Trif.

Mise à prix : 658.099.800 d ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 9/12/2019 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des l'autorisations administratives chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R02491VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Rafika Ben Ahmed

Avocate à la cour de cassation de Tunis

60 Rue Bab Bnet Tunis

Tel : 98 635 707

Matricule : 764863/N/A/P/000

Les poursuivants : 1/ Saloua Ben Hassan Ben Mohamed Bitri 2/ Maissa El Ajhouri 3/ Sameh El Ajhouri 4/ Mohamed Aziz El Ajhouri.

Leurs Adresse : Cabinet Maître Rafika Ben Ahmed, 60 Rue Bab Bnet, bureau n°7, 2ème étage Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ridha Lajhouri CIN n°00001277 délivrée à Tunis le 28/7/2001 habitant au 3 Rue du Turc Halfaouine Bab Souika Tunis.

Avocat poursuivant : maître Rafika Ben Ahmed, 60 Rue Bab Bnet, bureau n°7, 2ème étage Tunis.

Propriété à vendre : la vente aux enchères porte sur les parts dans l'indivision estimés à 156,5 de la division globale estimée à 313 part de la propriété au titre foncier n°124957 Tunis appelée (villa Justine) en copropriété à part égale entre la partie saisie et la 1ère cliente sus nommée, la propriété se situe au 9 bis rue de Paris Le Bardo; la propriété est une villa moderne à deux étages : un rez-de-chaussée et un 1er étage, avec à l'avant un jardin et à l'arrière une cour comportant un petit studio qui ouvre sur un espace de séparation avec la propriété avoisinante; la villa est nouvellement construite selon les normes du métier; le rez-de-chaussée comporte un salon, une chambre, une cuisine et une salle d'eau comportant une douche, une toilette et un lavabo; le salon et les chambres sont en marbre de 1er choix, un escalier menant à l'étage; l'étage se compose d'un hall avec une toiture pyramidale qui couvre les escaliers, 5 chambres et une salle de bain ;les fenêtres sont sécurisées en fer forgé et; la propriété est reliée au réseau de l'ONAS avec le sanitaire nécessaire : eau, électricité, gaz de ville, chauffage central avec chaudière à gaz et un nombre suffisant de radiateurs dans toute la villa salon et chambres; la porte d'entrée est en bois rouge de qualité ainsi que les fenêtres et les persiennes; le studio : se trouve dans la cour arrière de la propriété et se compose d'une entrée menant vers une seule pièce, une toilette, une cuisine et une porte qui ouvre sur une surface non couverte; la propriété est entourée par un siège avec une porte d'entrée et un portail en fer forgé qui ouvre sur l'espace de séparation; il est à noter que Mr Lotfi Zoghlemi occupe le rez-de-chaussée.

La mise à prix : de la vente aux enchères des parts dans l'indivision de 156,5 a été évalué à 237,670 milles dinars (237 ,670 ,000 DT).

Lieu et date de la vente aux enchères : la vente aux enchères aura lieu mardi dix décembre deux milles dix - neuf (le 10/12/2019) devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis à neuf heures matin.

La visite et le cahier des charges : toute personne intéressée par l'achat peut visiter la propriété aux heures administratives et lire le cahier des charges aux horaires indiqués au bureau de l'avocat poursuivant, maître Rafika Ben Ahmed sis au n°60 Rue Bab Bnet bureau n°7 2ème étage Tunis et au secrétariat du tribunal de 1ère instance de Tunis ou a été confié le cahier des charges; la vente aux enchères sera au profit du plus offrant; les enchères se font obligatoirement par un avocat après avoir consigné le tiers de la somme auprès de la caisse des consignes et dépôts ou présenter un chèque certifié irrévocable; les étrangers doivent se munir, en plus de cela de toutes les pièces administratives obligatoires.

2019R02497VEPA1

Vente immobilière

I) Poursuivant : Héritiers d'Ali Ben Mohamed Aouni : ses fils El Ajmi, Khemaies, Hédi, Salem, ses petits enfants : Wajdi, Saloua, Mongi, Habib, Mohsen, Slaheddine, Chedly, Ezzeddine, Chahida tous fils de Mohamed Ben Ammar Neiri et de Rym Aouni, résidents à Dherayet-Sbikha Gouvernorat de Kairouan ayant élu domicile à l'étude de leur avocat Maître Lotfi Ben Abid sis Rue Chebbi Kairouan.

Partie saisie : Héritiers Mohamed Hédi Ben Hamadi Ezzine : sa fille Saïda Bent Mohamed Hédi Ezzine ses petits enfants Sabeur, Houda, Mériem, Achraf (Charfeddine) Mohamed Ali ces derniers fils de Hamadi Ben Mohamed Hédi Ezzine résidents Dar Hédhili Oued El Khriwâa Délégation de Sbikha-Gouvernorat de Kairouan.

II) Avocat chargé de la poursuite : Maître Lotfi Ben Abid avocat près la cour de cassation Rue Chebbi Kairouan.

III) Immeuble objet de la poursuite : toutes les parts indivises = 102.061,500 de la totalité des 204.123 parts du titre foncier 48198 Kairouan dénommé - Hamida - sis à El Khriwâa - Délégation de Sbikha Gouvernorat de Kairouan constitué des parcelles 206 et 227 - lettre A - du plan de cadastre. L'immeuble est à usage agricole sa superficie totale est de 20 ha 41a 23ca.

IV) Mise à prix : 151.489,350 Dinars suivants l'évaluation des experts Ezzeddine Ben Ammar et Jalel Farjallah dont l'expertise est datée du 18/9/2019

V) Date et lieu des enchères : L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan et ce, le lundi 23/12/2019 à partir de 9 h du matin.

VI) Visite : Il est possible de visiter l'immeuble objet de la poursuite à tout moment. Pour de plus amples renseignements prendre contact avec l'étude de l'avocat chargé de la poursuite.

2019S01280VEPA1

Vente par adjudication publique

Après la réduction de la mise à prix initial

Le 11/12/2019 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après è la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir.

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 et présentée par son représentant légal (MF : 000110F/P/M/000), son domicile est élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY société inscrite au registre de commerce sous le n°B2449522006 et dont le siège social au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

Ridha Ben Hédi Ben Mohamed Salah Hassine, C.I.N 04152069, demeurant avenue la république, n°64, Ksibet Mediouni, gouvernorat de Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, Immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-AP-000).

L'immeuble mis en vente : Tout le lot de terrain contenant des oliviers composé par la parcelle n°9 sa superficie est égale à 328 m², la parcelle n°10 sa superficie est égale à 336 m², parcelle n°11 sa superficie est égale à 338 m², situé à Ksibet Mediouni (lotissement Amor Zaoui et associés), dont les frontières du sud les héritiers de Salem Takkari, de l'est Adliya Khlifa, Mohamed Kouki et sa femme, Amor Limam, du nord les héritiers de Mahmoud Idrisa et de l'ouest un projet de route dont le largeur est égal à 8 m.

Mise à prix : (72144 DT) après la réduction de 40% ajouter 2188 dinars les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation :

Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2019S01283VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Khemiri Hichem

Huissier de Justice

Rue Sœur Joséphine Imm Trocadéro

5ème étage bureau n°3 Sousse

Tel : 98.276.014-73.202.306 - 73.203.206

Le jeudi 5/12/2019 à 11 h du matin au cabinet de Maître Khemiri Hichem huissier de justice, sis rue sœur Joséphine Immeuble Trocadéro 5ème étage Sousse. Il sera vendu aux enchères publiques le fonds de commerce de la société SOTUFOD inscrit au tribunal de première instance de Sousse sous le n°B110371997, son matricule fiscal sous le n°0020088M, sis au km 4.5 route Kalaa Soghra Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le fonds de commerce est inscrit au tribunal de première instance de Sousse sous le n°B110371997.

La vente est effectuée en exécution du Jugement n°29165 du 17/4/2019 rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2 au profit de la "société GARNETTATURA FUTURA".

Mise à prix : 1.674.487,000 dinars frais en sus.

Les intéressés et les créanciers peuvent consulter le cahier des charges au cabinet de l'huissier de Justice.

Nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a pas avancé un montant de 167.448 dinars qui correspond au dixième (10%) de la mise à prix annoncée, et, en le payant en espèces à l'huissier de justice, ou en présentant un cheque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, ou en établissant que le montant de l'avance a été consigné à la caisse des dépôts et des consignations.

L'acquéreur doit payer le prix avec frais comptant.

2019S01284VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabine Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant :

AMEN BANK, société anonyme, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n° B 176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi :

Société «SIREP PREFA», SARL (IU : 1001267P - RC : B0827832007), ayant son siège social à la route de Gabès km 86 Skhira GP 1 km 355 Sfax.

3- Avocat poursuivant :

Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude ost sise à la rue Tahar Sfar lm. Marhaba center Esc.A 5éme : étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4. Immeuble saisi :

Les 78,25 parts indivises revenant à la débitrice saisie des 800 parts constituant l'immeuble dénommé «YOSRA » objet du titre foncier n° 36914 Sfax sis à Skhira Sfax et qui consiste en un terrain agricole d'une superficie de 30 Hectares 67 Ares et 2 Centiares. Les parts revenant à la débitrice consistent en une parcelle de terre clôturée d'une superficie de 30000 m2 sur laquelle est édifiée une unité de fabrication du ciment. Elle est limitée du nord et de l'est par le reste du T.F 36914 Sfax, du sud par une partie du T.F 36914 Sfax par laquelle on a contribué à l'élargissement du GP n° 1 et de l'ouest par le reste du T.F 36914 Sfax d'une part et par la parcelle n° 34 d'une autre part. Une partie de ladite parcelle de 255 m2 de superficie fait partie de la parcelle n° 34 et existe à l'extérieur du T.F 36914 Sfax, La parcelle de terre comporte un atelier de mécanique, un générateur électrique, un atelier de menuiserie, la chambre du gardien, un bureau de livraison, une administration, une usine et deux réservoirs de ciments, des espaces de dépôt, des bureaux, des toilettes et des vestiaires pour les ouvriers.

5 - Mise à prix :

Un million six cent quatre vingt et onze mille deux cent cinquante dinars (1.691 .250, 000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6 - Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi dix huit décembre deux mille dix neuf (18/12/2019) à partir de 9 heures,

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2019X01390VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie exécutoire

Le créancier saisissant : Société du Comptoir Ben Ameur COMAB au nom de son représentant légal, Société à Responsabilité Limitée, inscrite an registre de commerce sous le n°B2518872011 son siège social Route de Gabès km 4 Cité El Habib 3012 Sfax, représentée par Maître Ali Belhaj Salem ayant son étude Rue Victor Hugo Immeuble Borgi Premier étage Sfax (Le poursuivant)

L'avocat poursuivant : Maître Ali Belhaj Salem ayant son étude Rue Victor Hugo, Immeuble Borji Premier étage Sfax.

Le débiteur saisi : Mohamed Bouaziz, domicilié Route de l'Aéroport km 3.5 - 3042 Sfax, sa profession : transporteur de marchandises.

Immeuble saisi : Une construction comportant une porte en fer ouvrant au Sud en face des escaliers revêtus do marbres d'où son accès au premier étage comportant un logement qui se compose d'un hall dont le sol est carrelé et son toit est en plâtre, couvrant une superficie d'environ 45 m² comportant une fenêtre à côté de la porte d'entrée qui ouvre sur une espace couverte où il y

a un lavabo, une salle de toilette comportant aussi un couloir s'entendant du Sud au Nord d'une largeur d'environ un mètre et demi qui donne accès et trois chambres la superficie de la première est de 25 m2 comportant une fenêtre ouvrant à l'Ouest et un placard la superficie de la deuxième est de 25 m2 comportant one porte fenêtre ouvrant au Sud sur un balcon extérieur d'une largeur d'environ un mètre et une longueur de 3 mètres, elle a aussi une fenêtre ouvrant à l'Ouest la troisième chambre couvre environ 20 m2 comportant une porte fenêtre qui ouvre sur un petit balcon extérieur et une fenêtre ouvrant au Sud.

Le logement se compose aussi d'un salon comportant une porte à deux volets ouvrant sur son hall ayant une superficie d'environ 25 mètres son toit est revêtu par la plâtre comportant une fenêtre ouvrant à l'Ouest, le logement contient aussi une piscine dont le sol est couvert de parterres et ses murs sont revêtus de faïences ayant une superficie d'environ 15 m², il a une porte fenêtre et une fenêtre ouvrant à l'Ouest comportant un placard et une plaque en marbre.

Le logement se compose d'une salle de bain dont le sol est revêtu en parterres comportant une petite fenêtre ouvrant à l'Est.

Il y a lieu de signaler que les sols des chambres du salon et du couloir sont carrelés et les escaliers qui mènent au logement s'entendent pour rejoindre la terrasse à travers une petite porte en fer.

L'immeuble saisi est limité à l'Ouest par la Route principale (passage Oued Chaâbouni) à l'Est et au Sud par la famille Bouaziz au Nord par un voisin, le logement saisi est équipé par l'eau potable et l'électricité,

L'immeuble objet de la saisie exécutoire avec le deuxième logement qu'il comporte se trouve Route de l'Aéroport km 3.5 Ouest Chaâbouni 3042 Sfax.

La propriété du débiteur a pour origine l'acte de donation faite par son père et se rapportant au terrain sur lequel la construction a été édifiée.

Mise à prix : L'expert commis Monsieur Moncef Dammak en vertu de l'audience en référé n°5818 rendue par le tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 14/10/2019 a évalué la mise à prix à cent trente six mille dinars (136,000.000d).

Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 à l'audience du mercredi onze décembre deux mille dix neuf (11/12/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Conditions de la visite de l'Immeuble :

La visite de l'immeuble est possible durant tous las jours de la semaine de huit heures à dix sept heures.

Pour d'amples renseignements contacter l'étude de l'avocat Maître Ali Bel Haj Salem où est déposé le cahier des charges ayant son étude Rue Victor Hugo Immeuble Borji Premier étage Sfax ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2.

2019X01396VEPA1

Vente suite saisie immobilière

Créancier saisissant : Ahmed Ben Mohamed Khanchoul ouvrier demeurant à Ghomrassen domicile élue cabinet maître Boutabba Anis avenue Habib Bourguiba Tataouine.

Débiteur saisis : Héritiers Abdelmajid Mokadam dont sa veuve Aicha Bent Said Mokadam ses enfants Zoubaida Mokadam, Naima Mokadam, Mohamad Amin Mokadam l'homme ouvrier et les femmes à domicile demeurant à cité ennakhil Ghomrassen sa délégation gouvernorat de Tataouine.

L'immeuble saisi : la totalité de domicile appartenant au défunt sis à cité Ennakhil Ghomrassen comportant deux chambres, cuisine et salle d'eaux, délimité par au sud terrain indivis, à l'est la propriété de défunt, au nord dune rue ou la porte à l'ouest Mabrouk Ben Messaoud Mokadam équipé de l'eaux et l'électricité d'une superficie de 244M2 dont 45.04M2 couvert.

Mise à prix :

Trente et un mille huit cent cinquante sept dinars (31.857,000d).

Date de l'adjudication : le lundi vingt trios décembre deux mille dix neuf (23/12/2019) à la salle d'audience de tribunal de 1ère instance de Tataouine, la consultation des cahiers de charge est possible au prêt de greffe du tribunal ou au prêt de l'avocat poursuivant, la visite des lieux est possible tout les jours ouvrable horaire administrative.

2019M00393VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publique

Le créancier poursuivant : Banque de Tunisie

Siège social : N°02 rue de Turquie Tunis

Le débiteur propriétaire du fonds :

* Ferjeni Ridha CIN 05205096

* Ferjeni Mehrez CIN 07270354

Adresse : 1) zehra, jdayda, Manouba et 2) 67 avenu de Carthage Tunis

* Ferjeni Ibrahim CIN 00883968

Adresse :

1) tborba, el mansoura 1, el batan Manouba et 2) 67 avenu de Carthage Tunis

Le titre éxecutaire : Jugement N° 36050 rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 11/07/2017 ,notifiée le 11/07/2017 sous N° 16895.

Le fonds de commerce présente à la vente : Un local commercial, cafétéria 65m2 de surface situé au 67 avenu de Carthage Tunis avec tous ses éléments corporels (indiquer dans le cahier de charge) et incorporels : (droit du bail- la clientèle - l'achalandage - le nom commercial)

La mise à prix : 126.862,870 dinars

Les frais : L'acheteur paye l'intégralit6 du prix et supporte tous les frais d'excusions du jugement ainsi que les : frais de la vente, de l'enregistrement et du publication.

Date et lieu de la vente : Jeudi 26/12/2019 à 11 heure du matin et ce qui suit sur le lieu du fonds de commerce.

Conditions pour la participation aux enchères : ne peut participer aux enchères que celui qui a déposée un montant de 10% du mise a prix chez l'huissier de justice.

La visite du fonds de commerce est ouverte dans les horaires administratives après contact avec l'huissier la remise n'aura lieux qu'après l'encaissement réel du prix.

2019403496VEPA1

Vente aux enchères publiques
Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Monsieur Migri Noureddine CIN : 02035325 chez étude maître Haj Kacem Abdessalem -Avocat- 86 Avenue Habib Bourgiba Ariana

Partie saisie Monsieur Graoui Houcine CIN : 02032386 demeurant à larue El ikdirar (ex rue : 11142) Mourouj 2 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Haj Kacem Abdessalem : 86 Avenu Habib Bourguiba ARIANA - TUNIS -

Immeuble Saisi : Il s'agit des parts indivises soit (66.1385) parts qui font partie de la propriété objet du TF N 588756 Nabeul dénommé "Fadila153" d'une superficie totale de 11 H 61A30 C située à Hammamet Sud (prés Yasmine Hammamet)

Gouvernorat de Nabeul

Il s'agit d'une construction de 2 étages (170 m2 couverts) dont les (66.1385) parts que posé de la partie poursuivante

Mise à prix : Cinquante cinq milles deux cent vingt et un dinars (55221.000 d) majoré des droits et frais Divers

Date et lieu de la vente : le Lundi 23 décembre, (23/12/2019) devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia à partir de 9 H du matin.

On peut visiter Le locale tous les jours.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère instance de Grombalia.

2019403505VEPA1

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis- Tel : 71.340.429 - GSM : 98.351.552.

Avis de vente aux enchères publiques des parts indivises dans un immeuble immatriculé objet du titre foncier N° 53049 Ariana (EX N° 63377)

(1ére audience)

1/ Le créancier saisissant :

Banque internationale Arabe de Tunisie "BlAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au N° 70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au N° 24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2) Le débiteur saisi :

*) Mme. Sameh Bent Salem Ammich (C.I.N N° : 05395292), demeurant au N° 05 rue Ain Soltane, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana- ou bien: au N° 05 rue des œillets, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana- ou bien : au N° 05 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana- ou bien : au N° 28 rue de Jérusalem, Ariana supérieur, -Ariana- ou bien :au N° 02 rue Badis Ben Mansour, Borj Louzir, -Ariana.

*) Mr. Hatem Ben Mohamed Bousarsar (C.I.N N°: 05256369), demeurant au N° 05 rue Ain Soltane, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-, ou bien:au N° 05 rue des œillets, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-, ou bien:au N° 05 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana- ou bien : au N° 28 rue de Jérusalem, Ariana supérieur, -Ariana- ou bien:au N° 02 rue Badis Ben Mansour, Borj .Louzir, -Ariana-,

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au N° 24 rue Cyrus le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 181 parts (181 m2) revenant à titre de propriété au débiteurs saisis (le moitié pour chacun), dans l'immeuble sis à Chotrana gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie totale de 03 h 38 a 93 ça (33893 m2), fractionné en 33893 parts, dénommé "AL EZDIHAR 374", faisant l'objet du titre foncier N° 53049 Ariana. « EX n° 63377).

*) Selon le rapport d'expertise en date du 25/03/2019 établi par Mr. Nouri Lahyani l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 14/09/2018 sous le N°63834.

La totalité des parts indivises saisies consiste en une parcelle de terrain clôturée sis dans une zone résidentielle de qualité moyenne et précisément au N° 05 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana l, -Ariana-, sur laquelle est construit un logement composé d'un rez-de-chaussée et un étage en cours de construction. Le rez-de-chaussée se compose d'une halle, d'un salon, de 02 chambres, d'une salle de bain, d'une cuisine, d'un studio, et d'un escalier qui mène à l'étage qui est -fi la date de l'expertise-, en cours de construction (ni revêtement ni enduit ni séparation entre les pièces). Le dit logement est équipé de l'eau potable et de l'électricité. La superficie du terrain est de 181 m2 et la superficie couverte est de 240 m2 (120 m2 pour chaque niveau -le rez-de-chaussée et l'étage). La deuxième partie saisie occupe le dit logement.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à cent quarante mille dinars (140.000,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l' Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, Ariana le lundi, vingt-trois décembre deux mille dix-neuf (23/12/2019), à partir de 9 heure (affaire N° : 2496).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus - indiquée et sans condition préalables.

Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l' Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, Ariana-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au N° 24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-, Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du C.P.C.C, Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2019403511VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Chennoufi Rached

Avocat près la cour de cassation

Tél : 71252930 - 98345098

La créancière saisissante : Beya Bent Ali Ben Youssef Ben Yagouta, sans profession, et qui a élu domicile au cabinet de maître Chennoufi Rached, avocat près la cour de cassation, 19 bis rue de Marseille Tunis, CIN 05007372.

Le débiteur saisi : Mohamed Ben Ali Yaakoubi, travailleur à l'étranger, et qui a élu domicile chez son frère Abderazzak Ben Ali Ben Youssef Ben Yagouta, 15 rue Kelibia l'Aouina banlieue de Tunis, et à la boite postale numéro 250 Tunis Hached La Poste Tunisienne Avenue de Carthage Tunis 1049, CIN 04756269.

L'avocat poursuivant : Maître Chennoufi Rached, Avocat près la cour de cassation, demeurant au 19 Bis, rue de Marseille, Tunis. Identifiant fiscal : 0432630C/A/P/000.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 151 parts dans l'immeuble sis à la rue Kélibia cité Taieb Mhiri numéro 15 l'Aouina Tunis, objet du titre foncier numéro 106103 Tunis d'une superficie totale de 190 m² le tout reparti en 190 parts.

Le dit Immeuble est composé de deux parcelles : La première d'une superficie de 130 m² comprenant une vieille maison abandonnée de type traditionnel, composée d'une cour non couverte, 2 chambres, une cuisine, une salle d'eau avec douche et un balcon couvert ouvrant sur la cour précitée. La deuxième d'une superficie de 60 m² représentant un droit de passage au profit du débiteur saisi, son frère Abderrazak et quelque riverains en forme d'un couloir menant à la première partie à partir de la rue Kelibia Cité Taieb Mhiri.

Mise à prix : Fixée à cent treize mille cent dix huit dinars 868 millimes (113118d868) selon l'estimation de l'expert Ali Abderrazak auxquelles s'ajoutent les frais que le tribunal aura fixés au cours de l'audience de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis sis à la rue Beb Bnet Tunis le mardi dix sept décembre deux mille dix neuf (17/12/2019) à partir de 9 heures.

Conditions à la participation aux enchères et visite des lieux : Pour participer aux enchères, il faut se faire

représenter par un avocat, et consigner le tiers de la mise à prix, ou se munir d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable. Pour les étrangers, se munir de l'autorisation nécessaire. L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours à partir de 8H du matin et jusqu'à 6H de l'après-midi. Le cahier des charges peut être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant aux mêmes horaires.

2019403538VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais

Il sera procédé devant la chambre des adjudications immobilières au tribunal de première instance de Grombalia à 9h du matin et ce qui suit du lundi vingt-trois décembre deux mille dix-neuf (23/12/2019) à la vente aux enchères du bien immobilier ci-après indiqué selon les conditions ci-après étalées :

1) Créancier saisissant : La banque EL BARAKA Tunisie au nom de son représentant légal société anonyme inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B137451996 ayant matricule fiscal : FPM 031041 sise au 88 avenue Hédi Chaker Tunis élisant domicile au bureau de son avocat Maître Mohamed Kemicha Avocat à la cour de cassation dont l'étude est sise au 01 Rue Taieb Mehiri Kairouan (en sa qualité de créancier saisissant).

2) Débiteur saisi : Société LINA PEINT au nom de son représentant légal société à responsabilité limitée sise à la route nationale n°1 Manaret el Hammamet 8056 gouvernorat de Nabeul inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Nabeul sous le n°B078062013 matricule fiscal : 12800177Z.

3) L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha Avocat à la cour de cassation dont l'étude est sise au 01 Rue Taieb Mehiri Kairouan titulaire du matricule fiscal n°000/P/A/765060N.

4) L'immobilier saisi : l'intégralité des 2156.484 des parts indivises du bien divisé en 9953 parts objet du titre foncier n°594772 Nabeul dénommé "Naser 417" sis à Mashiakhet Bir Bouragba délégation de Hammamet gouvernorat de Nabeul destiné à l'habitation composé de la parcelle 655 (dont la propriété revient au débiteur saisi selon la référence d'inscription du 30-5-2018 dépôt Nabeul volume 18/01 n°5156).

Les parts objet de la saisie consistent en un terrain dont la superficie est égale à 2156.484 m² boisé de quelques oliviers sur lequel il est édifié quelques anciennes constructions telles que un puits Abandonné, une maison délabrée situé à la zone de Yasmine Hammamet qui jouit d'une grande importance touristique et il s'agit bien d'une zone aménagée.

5) Prix de l'ouverture : Sept cent soixante-seize mille et trois cent trente-quatre dinars et 244 millimes (776.334,244 DT) après rabais, plus les frais de la 1ère adjudication fixé à deux mille cinq cents quatre-vingt dix sept dinars et 411 millimes (2.597,411 dt), plus les frais de la 2ème adjudication qui sera fixé ultérieurement.

6) Visite et constat de l'immeuble : le bien immobilier peut être visitée pendant les horaires administratifs et pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau de Maître Mohamed Kemicha Avocat dont l'étude est sise au 01 Rue Taieb Mehiri Kairouan ou le greffe du tribunal de première instance de Grombalia ou il a été déposé le cahier des charges.

Les enchères ne peuvent être faites que par un avocat et celui qui est intéressé par rachat doit consigner un tiers du prix initial au moins ou fournir un chèque certifié ou fournir une garantie bancaire.

2019403539VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Taieb Mehiri Kairouan n°1

Tel : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

Matricule Fiscal : W000 /P/A/765060N

En la date du lundi correspondant au vingt trois décembres deux mille dix-neuf (23/12/2019), à partir de neuf heures du matin, près de la chambre des ventes immobilières près du tribunal de première instance de Kairouan, il va y avoir l'adjudication du bien cité dessous selon les conditions sous mentionnées :

1/ Le Créancier l'adjudicataire : Banque El BARAKA Tunisie en personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce est B137451996 à Tunis, ayant matricule fiscal sous le numéro FPM031041, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed Kemicha, Avocat près la cour de cassation, sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

2/ Le débiteur propriétaire du bien saisi : Noureddine Ben Abbes Ben Amor Chehibi, profession Agriculteur, résident dans le lotissement El Manar Kairouan, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°02096358.

3/ L'Avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près la cour de cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire de la matricule fiscale n°000/P/A/765060N.

4/ Le bien objet de vente : 312 parts dans l'indivision d'un total de 64319 parts et qui lui correspond 312 m² dans l'indivision d'un total de 64319 m² du Bien objet du Titre n°28319 Kairouan, nommé «Abdelkader 1», d'une nature agricole, contient un terrain nu composé de la parcelle n°2 situé à Elbaten Gouvernorat de Kairouan. La propriété du Bien saisi a été acquise par le débiteur selon une référence du dépôt de transcription datée le 5/4/2017 Kairouan, volume 163 n°3981. Il consiste en un bien récemment destiné à l'urbanisation suite au morcellement de la zone en parcelles destinées à la construction y compris ce qui est déjà construit et ce, qui est en cours de construction près de la Route Ceinture et la Zone Industrielle à Kairouan, avec une contenance totale de 312 m².

5/ Le prix d'ouverture :

La valeur de l'immeuble objet de la vente est fixée à trente et un milles et deux cent dinars (31.200.000 dt). Cette valeur est considérée comme prix d'ouverture.

6/ Visite et aperçu du Bien :

La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise Rue Taieb Mhiri n°1 - Kairouan, le chargé du suivi, ou le greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier de charge, et la surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2019403540VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur folle enchère

Le poursuivant : Sophia Bent Hédi Jomni titulaire de la CIN n°05024804 demeurant à l'étranger en sa qualité de propriétaire de la moitié de l'immeuble domiciliée chez son avocat Maître Kamel Belhaj Brik ayant son étude au 10 Rue Hollande Tunis.

La saisi : Mr Khalil Ben Mohamed Mahdi Jomni demeurant à l'étranger au 141 Rue Château des Rentiers 75013 Paris France.

L'adjudicataire le fol enchérisseur : Madame Samira Mejri et monsieur Noureddine Jabnouni domiciliés au 10 Rue Elkoun Ras Tabia - Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Kamel Belhaj Brik Avocat à la cour de cassation, ayant son étude au 10 Rue Hollande Tunis.

Désignation de l'immeuble à vendre : la totalité de l'immeuble appartenant au poursuivant et au saisi à parts égales indivises dénommé «Sophia 2» objet du titre foncier n°55031 Ariana, d'une contenance totale de 04 ares 67 ca, qui consiste eu une villa d'une superficie couverte de 130 m² se situant sur la rue Mohamed Salah Ben Mrad n°7 Menzeh5, se composant d'un seul étage avec garage de 28 m², le reste de l'espace consiste un jardin.

Le montant de l'adjudication au profit du fol enchérisseur : le montant est fixé à cinq cent quatre-vingt-quinze mille dinars (595000.000) auquel est rajouté un montant de trois mille trois cent soixante-deux dinars six cent soixante-trois millimes (3362.663) à titre de dépens selon jugement d'adjudication n°2340 rendu le 26/3/2018 par le présent tribunal.

Mise à prix : La valeur de la totalité de l'immeuble objet de l'adjudication est estimée à huit cent douze mille sept cent dinars (812700.000) frais en sus.

Date et lieu de l'enchère : le lundi 16 décembre 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana à partir de 9h.

Conditions de visite de l'immeuble : la visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes.

Afin de consulter le cahier des charges il est à contacter le greffe du tribunal de première instance de l'Ariana ou l'Avocat chargé de la poursuite.

La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation du gouverneur du lieu de l'immeuble à vendre pour participer à l'adjudication.

2019403541VEPA1

Avis aux créanciers

Approbation du programme de sauvetage

Sté D'ELEVAGE de Monastir - SA

Cité El Agba route de Khnis 5000 Monastir

MF : 009021 V/P/M/000

RC : B144531996

CNSS : N°432080-42 / 00029563-75

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Monastir le 12/11/2019; il a été décidé de sauver l'entreprise par la continuité de son activité et l'approbation du programme de sauvetage proposé par Mr Naoufel Bouzgarrou qui a été nommé commissaire d'exécution sous l'autorité du juge contrôleur.

2019S01285VEPA2

Approbation du programme de sauvetage

Sté les Entrepôts Frigorifiques de Sahel - SA

Route de Khniss - Monastir

MF : 0009737 B/P/M/000

RC : B1137031997

CNSS N° : 65366-85

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Monastir le 12/11/2019; il a été décidé de sauver l'entreprise par la continuité de son activité et l'approbation du programme de sauvetage proposé par Mr Naoufel Bouzgarrou qui a été nommé commissaire d'exécution sous l'autorité du juge contrôleur.

2019S01286VEPA2

Avis aux créanciers

Tribunal de première instance de l' Ariana

Affaire numéro 248

Le juge commissaire auprès du Tribunal de première instance de l' Ariana a ordonner dans l'affaire numéro 248, l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignes à la caisse des dépôts et consignations sous le numéro M001669 en date du 24/04/2019 suivant la requête de distribution déposée par maître Lotfi Rtimi au nom de son client Moncef barhoumi contre le débiteur Lotfi klaii et le créancier dénoncé dans l'ordonnance sur requête de consignation.

Et suivant les dispositions de l'article 468 du C PCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée. Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit a peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite par sous la constitution d un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence s il ya lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2019403527VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Golf Beach Hôtel

S.A Siège social: 46 Avenue Habib Bourguiba Midoun Jerba

M.F: 024833 P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société GOLF BEACH HOTEL sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Samedi 14 décembre 2019 au siège de la société à 9 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

- Approbation des comptes et bilan de l'exercice 2018 et quitus au conseil d'administration

- Affectation des résultats

- Election du P.D.G et 2 D.G.A pour les exercices 2020-2021-2022

- Nomination d'un commissaire aux comptes

Le présent avis a été publié dans le journal Assahafa du 16/11/2019.

2019T01511SANB3

Annulation de la convocation pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 11 décembre 2019 et sa convocation pour la date du 18 décembre 2019

Economie du Nord : Exp. - Imp.

Société Régionale du Commerce Gouvernorat du Béja - SA

Société anonyme

Au capital de : 4302.180 DT

Siège social : 2 avenue Habib Thameur 9000 Béja

R.C : B149691996

M.F : 0 3376 V P M 000

N° CNSS : 02772883-00

Tous les actionnaires de la Société Régionale de Commerce Economie du Nord Béja sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui aura lieu le 18 décembre 2019 à 10h du matin au siège de la société 02 rue Habib Thamer Béja pour débattre sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et la mise en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales concernant la réduction du capital social

2- Augmentation du capital social de la société.

3- Appel des actionnaires désirant souscrire au nouveau capital avec la suppression du droit préférentiel à la souscription.

4- Mise à la disposition des actions non souscrites totalement ou partiellement au public.

5- Mise à jour des nouveaux statuts conformément à la loi.

6- Pouvoir pour les formalités juridiques.

Cet avis tient lieu de convocation personnelle de tous les actionnaires pour participer à la prise des décisions.

2019R02489SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

«MPBS»

Société anonyme

Coté Au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital de 15 627 150 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule Fiscal : 11599F/A/M/000

Les actionnaires de la société «MPBS» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le jeudi 12 décembre 2019 à 11 h, au siège de la société sis à la route de Gabès km 1,5 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration;

2. Modification du mode de gouvernance de la Société;

3. Modification corrélative des statuts;

4. Mise à jour des statuts; et

5. Pouvoirs pour formalités.

Cette convocation annule et remplace l'annonce n°2019R02443SANB3 parue au JORT n°105 du 8 novembre 2019.

2019R02493SANB3

Société KAWARIS.SA

Au capital de 3 300 000 DT

Siège social : Ferme Sidi Toumi - El Menzeh Beni Khalled 8021

RNE : 0447236 Y

Les actionnaires de la société KAWARIS, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 24 décembre 2019 à 10h au siège de la société - ferme Sidi Toumi Béni Khalled, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/8/2019 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/8/2019 ;

3) Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/8/2019 ;

4) Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

6) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/8/2019;

7) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019/2020;

8) Nomination d'un administrateur;

9) Déclaration de fonctions de responsabilités occupées par Monsieur le Président du

Conseil d'Administration et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés;

10) Pouvoirs pour formalités.

2019R02496SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Kantaoui de développement du Tourisme de Golf

Société anonyme au capital de : 6 000 000 DT

Registre de commerce; B91163212009

Matricule fiscal: 1120886A/ A/M/000

Siège Social: 4089 Port El Kantaoui Hamman Sousse

Messieurs les actionnaires de la société El Kantaoui de développement du Tourisme de Golf sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 10 décembre 2019 à 11h00 au siège de la société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2018;

4/ Quitus aux administrateurs;

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2018.

2019S01288SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société HOTELIERE RIADH

S.A au capital social de 3.528.150 D

Siège : Avenue Mongi Slim – Hôtel Riadh - Nabeul

R.C : B137811998

M. F : 039620EAM000

CNSS : 84451-61

Les actionnaires de la société Hôtelière Riadh sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 14 décembre 2019 a 10h au siège de la société à l'hôtel Riadh à Nabeul et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de l'augmentation du capital de la société.

- Approbation du contrat de location – gérance du fonds de commerce de l'hôtel Riadh.

2019N00606SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT

ET D'INVESTISSEMENT DE KEBILI SODIK-SICAR

Société anonyme

Au capital social de 5.000.000 dinars

Siège social : Rue Jamel Eddine Afghani 4200 Kebili

N° de registre de commerce : B23255942016

Matricule fiscal : 1489568E/A/M/000

Les actionnaires de la société SODIK-SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018 reportée qui se tiendra le mardi 10 décembre 2019 à 10h à l'hôtel Offra sis à la zone touristique de Douz - Kebili, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approuver la nomination d'un gestionnaire représentant de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz

2- Approuver le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018

3- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018

4- Lecture de deux rapports général et spéciale du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

5- Approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2018

6- Approuve les opérations et les accords mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 selon les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7- Affectation des résultats de l'exercice 2018

8- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2019, 2020 et 2021

9- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021

10- Quitus aux administrateurs

11- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2018

12- Pouvoirs pour formalités.

2019O00056SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA FONCIERE DE L'AVENUE DE FRANCE

Société anonyme

Au capital de 75.000.000 DT

Siège social : Au 17 Avenue de France - Tunis

R.C. : N°1150961997

M.F. : N°513150Q/A/M/000

Les actionnaires de la Société «LA FONCIERE DE L'AVENUE DE FRANCE» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 à 10 heures au siège social de la société sis au 17 Avenue de France à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen et approbation le cas échéant des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices 2015-2016-2017,

3. Lecture du rapport Général et spécial de Monsieur le commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2015-2016-2017.

4. Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2015-2016-2017.

5. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

6. Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre des exercices 2015-2016-2017.

7. Affectation du résultat des exercices 2015-2016-2017.

8. Renouvellement du mandat d'Administrateur des membres du Conseil d'Administration courant les exercices 2018-2019-2020.

9. Reconduction du mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2018-2019-2020.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2019403520SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 12 décembre 2019

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société anonyme

Au capital de 54.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0031440 S

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2019 à 11 h à son siège sis au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes.

2. Approbation du contrat de crédit conclu avec PROPARCO pour un montant de 15 Millions d'Euros.

3. Approbation du contrat de crédit à conclure avec SANAD Fund for MSME pour un montant de 10 Millions d'Euros.

4. Approbation du contrat de crédit à conclure avec BIO pour un montant de 15 Millions d'Euros.

5. Approbation des contrats de crédit antérieurement conclus avec BERD (24 millions d'Euros), DEG (15 Millions d'Euros), SYMBIOTICS (10 Millions d'Euros) et reponsability (13 Millions d'Euros).

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 12 décembre 2019 :

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2019 à 11 h 30

à son siège sis au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Mise en conformité des statuts de la société avec les dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement et de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

2019403522SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CORPORATION AND INVESTMENT

S.A au capital de 80 000 000 dinars

Siège social : 8 bis, rue Mustapha Sfar 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1049287 A

Messieurs les actionnaires de la société Corporation And Investment sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 décembre 2019 à 10 heures au siège de la société Al Karama Holding sis rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs aux exercices 2017 et 2018 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre des exercices 2017 et 2018 ;

- Approbations s'il y a lieu des conventions règlementées ;

- Affectation des résultats au titre des exercices 2017 et 2018;

- Quitus aux administrateurs;

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2019403524SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sociétés anonymes

Société TECHNOLATEX SA

Au capital de 3 655 000,000 DT

Siège social: LOT N°2 Z.I SIDI BOUTEFFAHA 9000 BEJA

Identifiant unique: 1184912J

MF: 1184912.J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TECHNOLATEX SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2019 à 10 heures du matin au siège social de la société au LOT N°2 Z.I SIDI BOUTEFFAHA 9000 BEJA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Annulations de l'assemblée générale tenue le 10/12/2018 pour vice de procédures.

2) Entérinement du retard constaté dans la tenue de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice 2017,

3) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017;

4) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017

5) Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6) Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017,

7) Quitus aux administrateurs et directeur général,

8) Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

9) Pouvoirs

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

2019403528SANB3

CONVOCATION DE L'ASSMEMBLE GENERAL ORDINAIRE

SOCIETE TAWASOL GROUPE HOLDING

S.A , CAPITAL 108.000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL 20 RUE DES ENTREPRENEURS

Z.I. CHARGUIA II ARIANA -

RC : 03207362012

M.F : 1271778K/A/M/000

N° D'INSCRIPTION A LA CNSS : 55156-21

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société Tawasol Groupe holding pour être présent à l'assemblé générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 20 Décembre 2019 (20/12/2019) à 10 heure du matin au Golf de Carthage rue 13 Août, Choutrana II, La Soukra afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

• Entérinement du retard dans la tenue de l' AGO annuelle

• Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2018

• Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatives aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018

• Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018

• Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

• Affectation des résultats de l'exercice 2018

• Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018

• Renouvellement de mandat ou nomination du commissaire aux comptes

• Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2019403535SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

Société ACCESS TO E-BUSINESS

SA au capital de 400 000 Dinars

RNE : 0719031YAM000

Messieurs les actionnaires de la société ACCESS TO E BUSINESS SA sont convoqués en assemblée générale mixte le 16 décembre 2019 à 10 h au siège de la société Rue de la Bourse, immeuble Horizon, Cité les Pins, Les Berges du Lac II - Tunis Tunisie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions ordinaires :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale mixte ;

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

- Lecture des rapports spécial et Général du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation du résultat;

- Approbation de conventions règlementées s'il y'a lieu;

- Quitus à donner aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2018;

Décisions extraordinaires :

- Rajout d'une activité secondaire pour la société.

2019403543SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018

Société Mutuelle Centrale de Semences et Plants sélectionnés

45 Av Farhat Hached - Tunis

Matricule Fiscal : 0033438H/P/M/000

Monsieur le président de conseil d'administration convoque Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Semences et Plants Sélectionnés pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018 qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2019 à 10H à l'Hôtel AFRICA - Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier de l'exercice de l'année 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice de l'année 2018.

3- Approbation du rapport moral et des états financiers pour l'exercice de l'année 2018.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Renouvellement du jeton de présences.

6- Approbation du projet des décisions du l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Messieurs les adhérents sont convoqués 8 jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire, pour lecture des procès-verbaux de conseil d'administration et le bilan 2018 et les rapports qui sont mis à leurs dispositions au siège de la Société Mutuelle 45 Avenue Farhat Hached - Tunis.

Cette annonce est une convocation personnelle pour tous les adhérents.

Toutes procurations doivent être en signature conforme ou avec cachet de la Société.

2019T01507SODB3

Avis

Les membres du conseil d'administration de la société mutuelle service agricole Athar Sbeïtla - Kasserine invitent tous les participants à assister à la session plénière ordinaire de l'année 2018, vendredi 29/11/2019 à 10 h pour discuter :

- Récitation du rapport littéraire et financier pour l'année 2018 ;

- Récitation du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2018 ;

- L'approbation des rapports littéraires et financiers et quitus aux administrateurs pour le titre de l'année 2018.

- Renouvellement du conseil d'administration.

Remarque :

1- Tous les rapports sont disponibles au siège de la société pour les consulter à partir du huitième jour avant la réunion plénière.

2- Soumission des candidatures pour la composition du conseil d'administration du : 20/11/2019 au 29/11/2019 pour le président du conseil d'administration.

2019K00081SODB3

Invitation à l'assemblée générale ordinaire

Société MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLE "DAR AL FALLAH"

Siège social : Gaidma - Al Fawar - Kebili

Matricule fiscal : 1450671 / X

Matricule CNSS : 281857-72

Capital : 16.000 DT

La société mutuelle de base de services agricole "Dar Al Fallah" annonce tous les actionnaires qu'il a décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire le samedi 7/12/2019 à 15h au siège de la société/à Gaidma Al Fawar pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Lire et approuver le rapport littéraire et financier pour 2018.

- Augmentation de capital social.

2019O00058SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis de perte d'un acte de propriété

Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Romdhane JOMAA, titulaire de la CIN n°04033316, déclare la perte de l'acte de propriété n° 15/15720 , objet du titre foncier N°77451 Monastir sise à Amiret El Fhoul Délégation Moknine Gouvemorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale à Amiret El Hajjaj sous N° 2330 en date du 06/11/2019.

2019S01290DIVD2

Avis

Le président de la commune de Kekennah informe tous les propriétaires d'immeubles, quelque soit la nature, ou leurs mandataires ou usufruitiers ou possesseurs ou occupants de ces d'immeubles, qu'en application des disposition de l'article 9 du code de la fiscalité locale promulgué par la loi n° 97 -11 du 3 février 1997, et le circulaire n° 4 du 11 février 2016 les opérations de recensement général des immeubles bâtis à usage d'habitation, des terrains non bâtis, et des immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale ou professionnelle au titre de la période 2017/2026, sont déclarés définitivement closes.

2019X01389DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Chihi Yakoubi déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'une terre nue d'une superficie de 275 m2 située à la rue Borj Khadija Chebba Mahdia limitée par une route de l'est et du nord par Taoufik Zrelli de l'ouest et par Othmen Ben Masoud du sud daté le 28 août 1997 et q' il prétend avoir de nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de leur propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Trichili Noureddine à Jebeniana Sfax : dans un délai de 70 jours à partir de cette annonce.

2019X01391DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif:

Annonce N°: 2019403411FCCC2 du 01/11/2019.

Cette annonce a été publiée le 02 novembre 2019 dans le journal «le Quotidien» au lieu du 1 novembre 2019.

2019403526RECZ9

Ministère des affaires de la jeunesse et des sports
Cité Nationale Sportive

BILAN
Au 31 décembre 2018
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisation incorporelles	32.078	32.078
Moins : amortissements	(32.078)	(32.078)
Immobilisation corporelles	39 314.899	38 316.275
Moins : amortissements	(32 867.671)	(31 583.047)
	6 447.228	**6 733.228**
Immobilisations financieres	955	955
Total des actifs immobilisés	**6 448.183**	**6 734.183**
Autres actifs non courants	29.192	44.224
Total des actifs non courants	**6 477.375**	**6 778.407**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	122.316	122.054
Moins : provisions	(28.862)	(28.862)
	93.454	**93.192**
Clients et comptes rattachées	2 567.155	1 807.212
Moins : provisions	(281.065)	(274.548)
	2 286.090	**1 532.664**
AUTRES ACTIFS COURANT	706.969	533.494
Moins : provisions	(8.368)	(8.368)
	698.601	**525.126**
Placements et autres actifs financiers	1.006	1.060
Liquidités et équivalents de liquidités	2 559.975	2 225.318
Total des actifs courants	**5 639.126**	**4 377.360**
Total des actifs	**12 116.501**	**11 155.767**

BILAN

Au 31 décembre 2018

(Exprimé en dinars)

Capitaux Propres et Passifs	**31/12/2018**	**31/12/2017**
CAPITAUX PROPRES		
Fonds de dotation	23.378	23.378
Autres capitaux propres	10 779.378	8 712.109
Résultats reportés	(219.343)	143.243
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**10 583.413**	**8 878.730**
Résultat de l'exercice	(827.876)	(362.586)
Total des capitaux propres avant affectation	**9 755.537**	**8 516.144**
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	776.975	841.576
Autres passifs courants	1 583.989	1 798.047
Total des passifs courants	**2 360.964**	**2 639.623**
Total des passifs	**2 360.964**	**2 639.623**
Total des capitaux propres et des passifs	**12 116.501**	**11 155.767**

ETAT DE RESULTAT

Au 31 décembre 2018

(Exprimé en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		
Revenus	3 482.370	3 370.322
Autres produits d'exploitation	9 522.730	8 986.098
Total des produits d'exploitation	**13 005.100**	**12 356.420**
Charges d'exploitation		
Variation des stocks des produits consommables	(262)	(7.387)
Achats d'approvisionnement	2 714.792	2 615.527
Charges de personnel	7 783.068	6 920.573
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 331.179	1 297.057
Autres charges d'exploitation	2 012.363	1 896.561
Total des charges d'exploitation	**(13 841.140)**	**(12 722.331)**
Résultat d'exploitation	**(836.039)**	**(365.911)**
Charges financieres nettes Produits des placements	6.175	5.253
Autres gains ordinaires	10.008	16.737
Autres pertes ordinaires	(164)	(11.136)
Résultat des activités ordinaires av. impôt	**(820.020)**	**(355.057)**
Impôt sur les bénéfices	(7.856)	(7.529)
Résultat des activités ordinaires après impôt	**(827.876)**	**(362.586)**
Résultat net de l'exercice	**(827.876)**	**(362.586)**

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2018

(Exprimé en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	3 126.401	3 228.594
Sommes versées aux fourniss. et au personnel	(13 357.038)	(11 085.299)
Intérêts payés	(1.720)	(1.152)
Impots sur le bénéfices payés		(1.000)
Encaissement subv.d'exploitation	8 250.000	7 770.000
Autres taxes	(13.662)	(14.165)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**(1 996.019)**	**(103.022)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	(1 015.754)	(1 533.191)
Encaissements subv d'investissement	3 340.000	1 410.000
Encaiseement prov.penalite s/ Marché	200	
Flux de trésorerie provenant des affectés aux activités d'investissement	**2 324.446**	**(123.191)**
Flux de trésorerie liés aux activités financ		
Bon de tresor	1.060	4.601
Encaissement prov. bon de trésor	5.170	5.253
Flux de trésorerie affectes aux activites Financieres	**6.230**	**9.854**
Variation de trésorerie	**(334.657)**	**(216.359)**
Trésorerie au début de l'exercice	**2 225.318**	**2 441.677**
Tresorerie a la cloture de l exercice	**2 559.975**	**2 225.318**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*

Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus